

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 537 042 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:

11.12.1996 Bulletin 1996/50

(51) Int. Cl.⁶: **A47G 9/00**

(21) Numéro de dépôt: **92402565.3**

(22) Date de dépôt: **17.09.1992**

(54) **Oreiller**

Kopfkissen

Pillow

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB IT LI NL SE

(30) Priorité: **17.09.1991 FR 9111432**

(43) Date de publication de la demande:
14.04.1993 Bulletin 1993/15

(73) Titulaire: **Rosanval, Francois**
F-75002 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Rosanval, Francois**
F-75002 Paris (FR)

(74) Mandataire: **Degret, Jacques**
Cabinet Degret
24, place du Général Catroux
75017 Paris (FR)

(56) Documents cités:
EP-A- 0 258 847 **FR-A- 1 129 348**
FR-A- 2 610 184 **GB-A- 2 134 383**
US-A- 4 768 248 **US-A- 4 916 765**

EP 0 537 042 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

Oreiller composé de deux parties permettant une adaptabilité individuelle pour chaque utilisateur (voir le document GB-A-2 134 383).

La présente invention a pour objet une nouvelle conception d'oreiller adaptable, à la fois à la morphologie et au confort souhaité par son utilisateur. Son emploi obéit à deux principes, d'une part le respect de la forme et de l'aspect extérieur des oreillers standards et classiques du marché ; et d'autre part une adaptabilité par un soutien spécifique de la région occipito-cervicale de l'utilisateur quel que soit son type morphologique, grâce à un élément interchangeable.

Par opposition aux nombreux types d'oreillers qui ont été déjà décrits et commercialisés, la présente invention se distingue complètement de ses prédécesseurs tout d'abord par son concept original.

Le déposant a considéré avec une attention particulière le problème de la forme et l'aspect extérieur de l'oreiller compatible avec le principe d'adaptabilité aux différents types morphologiques d'individus.

C'est pourquoi sa forme est apparemment classique, carrée ou rectangulaire, de même que sa consistance, qui peut varier en fonction de son contenu (plumes - ouate cellulosique - ou apparenté polyuréthane). Il peut donc ainsi bénéficier d'un habillage par des taies standards du commerce.

La présente invention a donc pour objet un oreiller destiné à l'amélioration du confort personnel de chaque utilisateur, du type constitué par deux compartiments juxtaposés, reliés, équivalents et déformables, ménageant entre eux un espace, caractérisé en ce que, à la partie antérieure dudit espace, est disposé un système de soutien cervical adaptable en diamètre et en densité, du type "boudin" ou "barre", qui est de nature élastique et est immobilisé transversalement.

Selon un mode préféré de réalisation, les boudins interchangeables peuvent avoir un diamètre allant de 6 à 14 cm et une densité pouvant varier de 18 à 30 kg de pression au mètre cube et, de même, ils peuvent avoir une longueur correspondant à celle de l'oreiller (60 à 65 cm), diminuée de 8 à 16 cm.

Selon une première variante de construction, les compartiments de l'oreiller d'une part et les boudins d'autre part peuvent être munis d'un système de fixation, notamment auto-agrippant, latéral ou central, assurant à l'utilisateur un soutien permanent de sa région occipito-cervicale par le boudin ainsi immobilisé transversalement.

Selon une autre variante de construction, les compartiments de l'oreiller peuvent être reliés par une couture transversale, ménageant ainsi un espace antérieur plus petit autorisant l'immobilisation du boudin.

Selon toujours un mode préféré de réalisation, les deux compartiments juxtaposés constituant l'oreiller proprement dit peuvent être de densités différentes, permettant à l'utilisateur une sélection encore plus précise de son confort cervical, l'intensité du soutien cervi-

cal par le boudin transversal étant plus ou moins perçue selon que l'utilisateur choisit comme compartiment supérieur le plus dense ou le moins dense.

- 5 - la Figure 1 est une vue en perspective de l'oreiller conforme à l'invention, monté, constitué de deux compartiments juxtaposés et d'un boudin immobilisé transversalement dans la partie antérieure de l'espace existant entre ces deux compartiments,
- 10 - la Figure 2 (Figures 2/1 à 2/4) illustre la possibilité d'intégrer dans l'oreiller de la Figure 1, au choix de son utilisateur, celui des boudins qui lui est plus particulièrement adapté en diamètre et en densité,
- la Figure 3/1 schématise le montage du boudin approprié entre les deux compartiments formant l'enveloppe de l'oreiller, et
- 15 - la Figure 3/2 est une vue de côté illustrant le mode d'utilisation de l'oreiller selon l'invention.

L'oreiller proprement dit est réalisé en deux compartiments faits de matériaux traditionnels, juxtaposés, déformables, reliés et de taille identique ménageant entre eux un espace.

Il est important de noter que ces deux compartiments ont tous les deux un remplissage moelleux de même nature (type CONFOREL), mais de densité différente ; (Fig. 3 A et B) par exemple 250 grs pour l'un et 400 grs pour l'autre. Cette caractéristique est mise à profit lors du réglage individuel apporté par l'élément de soutien cervical.

C'est dans l'espace que nous avons préalablement cité que l'on introduit la seconde pièce essentielle de l'oreiller qui est l'élément de soutien cervical. Cet élément est de forme cylindrique (Fig. 2) assimilé à une barre ou un "boudin" qui, lui, est de nature élastique. Cet élément de soutien est immobilisé transversalement dans la partie antérieure de l'espace suscitée, par un système auto-agrippant, type velcro ou par une couture transversale reliant les deux compartiments.

Le boudin est de ce fait facile à retirer et à positionner.

La caractéristique d'adaptabilité de l'oreiller est liée à ce boudin élastique qui est interchangeable (Fig. 3/1) ; les différents cylindres accompagnant la pièce déformable ont une longueur de 50 à 55 cm correspondant à la largeur de l'oreiller diminué de 8 à 16 cm. Ils ont des diamètres allant de 6 à 14 cm et une densité pouvant varier de 18 à 30 kg de pression par mètre cube. Leur structure élastique et leur forme épousent la courbure cervicale de l'utilisateur (Fig. 3/2) qui sélectionne le modèle de son choix.

L'originalité du procédé réside à la fois dans la capacité de modifier l'appui du cou par des boudins interchangeables et par le fait que l'utilisateur peut sélectionner lui même ce dernier.

Une fois le boudin choisi, l'utilisateur pourra, en outre, opter pour un appui cervical plus ou moins intense selon le positionnement de l'oreiller. Soit il place sous sa nuque le compartiment léger (250 grs), et la

perception du soutien est alors plus ferme, soit il choisit le compartiment plus dense (400 grs), et le soutien est alors plus doux.

En règle, le choix du cylindre est gouverné par deux paramètres principaux :

- le premier est "objectif" ; il est fonction de la morphologie de l'individu ; autrement dit, dicté par les amplitudes de ses courbures vertébrales ; celles-ci décideront du diamètre du cylindre à retenir. Plus la courbure cervicale est importante en degrés, plus le diamètre retenu l'est également et inversement.
- le second est "subjectif" et répond à la notion de confort ; il porte sur l'élasticité et la dureté du cylindre. En règle, le choix est gouverné par l'intensité du tonus et de la raideur musculaire du sujet. En pratique, l'essai successif de différents cylindres (Fig. 2) amène au confort optimal, finalité du procédé.

Une fois le choix décidé, l'introduction du boudin dans la partie antérieure de la pièce principale (Fig. 1) permet de respecter totalement l'aspect des oreillers classiques. Ce procédé autorise donc la mise en place de taies standards en possession de l'acquéreur.

Plusieurs boudins accompagnent la pièce déformable de l'oreiller, cet ensemble constitue un véritable kit.

Revendications

1. Oreiller destiné à l'amélioration du confort personnel de chaque utilisateur, du type constitué par deux compartiments juxtaposés, reliés, équivalents et déformables, ménageant entre eux un espace, **caractérisé en ce que**, à la partie antérieure dudit espace, est disposé un système de soutien cervical adaptable en diamètre et en densité, du type "boudin" ou "barre", qui est de nature élastique et est immobilisé transversalement.
2. Oreiller selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les boudins interchangeables élastiques ont un diamètre allant de 6 à 14 cm et une densité pouvant varier de 18 à 30 kg de pression au mètre cube.
3. Oreiller selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** les boudins interchangeables élastiques ont une longueur correspondant à celle de l'oreiller (60 à 65 cm), diminuée de 8 à 16 cm.
4. Oreiller selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** les compartiments de l'oreiller d'une part et les boudins d'autre part sont munis d'un système de fixation, notamment autoagrippant, latéral ou central, assurant à l'utilisateur un soutien permanent de sa région occipito-cervicale par le boudin ainsi immobilisé transversalement.
5. Oreiller selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** les compartiments de l'oreiller sont reliés par une couture transversale, ménageant ainsi un espace antérieur plus petit autorisant l'immobilisation du boudin.
6. Oreiller selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** les deux compartiments juxtaposés constituant l'oreiller proprement dit sont de densités différentes, permettant à l'utilisateur une sélection encore plus précise de son confort cervical, l'intensité du soutien cervical par le boudin transversal étant plus ou moins perçue selon que l'utilisateur choisit comme compartiment supérieur le plus dense ou le moins dense.

Claims

1. A pillow intended for easing the personal comfort of each user, of the type constituted by two juxtaposed, connected, equivalent and deformable compartments providing between them a space, characterised in that, at the front part of the said space, there is positioned a system for cervical support adaptable in diameter and density, of the "sausage" or "bar" type, which is of elastic nature and is transversely fixed.
2. A pillow according to claim 1, characterised in that the interchangeable elastic sausages have a diameter from 6 to 14 cm and a density able to vary from 18 to 30 kg per cubic metre.
3. A pillow according to any one of claims 1 and 2, characterised in that the interchangeable elastic sausages have a length corresponding to that of the pillow (60 to 65 cm), diminished from 8 to 16 cm.
4. A pillow according to any one of claims 1 to 3, characterised in that the compartments of the pillow on the one hand and the sausages on the other hand are provided with a lateral or central, fixture system, particularly self-gripping, ensuring for the user a permanent support of his occipito-cervical region by the thus transversely fixed sausage.
5. A pillow according to any one of claims 1 to 3, characterised in that the compartments of the pillow are connected by a transverse seam thus providing a smaller front space permitting fixing of the sausage.
6. A pillow according to any one of claims 1 to 5, characterised in that the two juxtaposed compartments constituting the pillow as such are of different densities, permitting the user a more precise selection for his cervical support, the strength of the cervical support by the transverse sausage being perceived to a greater or lesser extent according to which of

the more dense or less dense the user chooses as the upper compartment.

Patentansprüche

1. Kopfkissen für die Steigerung des persönlichen Komforts jedes Benutzers, bestehend aus zwei nebeneinander angeordneten, miteinander verbundenen, gleichen und verformbaren Abteilen, die zwischen sich einen Zwischenraum ausbilden, **dadurch gekennzeichnet**, daß im vorderen Abschnitt des genannten Zwischenraums ein im Durchmesser und in der Dichte anpaßbares Nackenstützsystem vom "Wulst"- oder "Balken"-Typ angeordnet ist, das elastisch und quer zum Wulst festgelegt ist. 5
10
15

2. Kopfkissen nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die auswechselbaren, elastischen Wülste einen Durchmesser zwischen 6 cm und 14 cm und eine Dichte haben, die zwischen 18 und 30 kg Druck pro Kubikmeter variieren kann. 20

3. Kopfkissen nach einem der Ansprüche 1 und 2, dadurch gekennzeichnet, daß die auswechselbaren, elastischen Wülste eine Länge aufweisen, die jener des Kopfkissens (60 cm - 65 cm) vermindert um 8 cm bis 16 cm, entspricht. 25

4. Kopfkissen nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß die Abteile des Kopfkissens einerseits und die Wülste andererseits mit einem insbesondere selbsteingreifenden seitlichen oder mittleren Befestigungssystem versehen sind, das dem Benutzer eine ständige Unterstützung seines Hinterkopf-Nackenbereiches durch den so in Querrichtung festgelegten Wulst garantiert. 30
35

5. Kopfkissen nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß die Abteile des Kissens durch eine Quernaht miteinander verbunden sind, die auf diese Weise einen kleineren Vorder- raum begrenzt, der die Festlegung des Wulstes ermöglicht. 40
45

6. Kopfkissen nach einem der Ansprüche 1 bis 5, dadurch gekennzeichnet, daß die beiden nebeneinander angeordneten Abteile, die das Kopfkissen bilden, unterschiedlicher Dichte sind, was dem Benutzer eine noch genauere Wahl seines Nackenkomforts erlaubt, wobei die Nackenabstützung durch die Querwulst mehr oder weniger wahrgenommen wird, je nachdem, ob der Benutzer als oberes Abteil das dichtere oder das weniger dichte auswählt. 50
55

FIG. 1

Fig.1/1

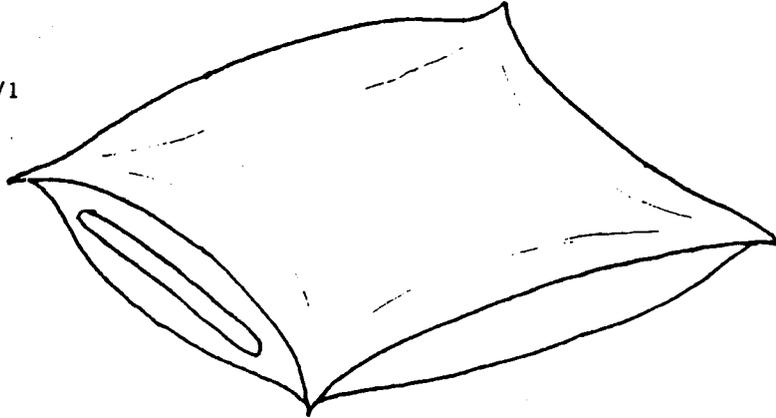


FIG. 2

Fig. 2/1

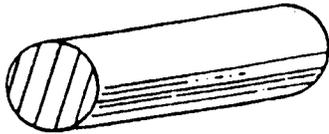


Fig. 2/2

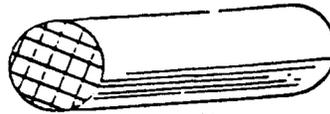


Fig.2/3

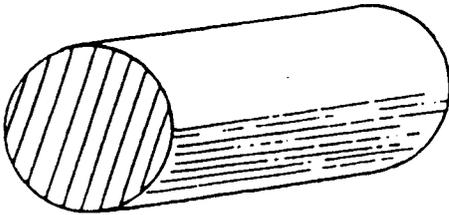


Fig. 2/4

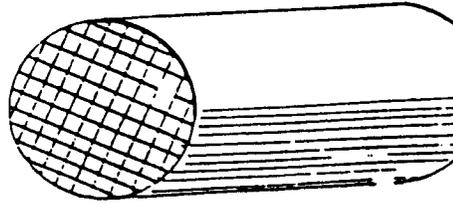


FIG. 3

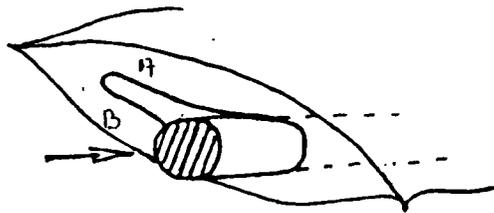


Fig. 3/1

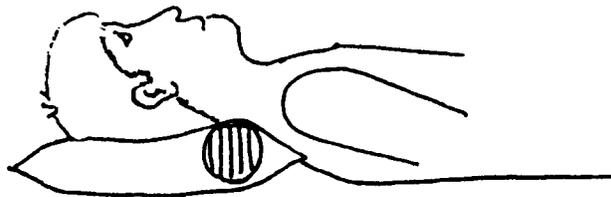


Fig. 3/2